

4140

(AÉROSOLS)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 4140**Autres Moyens d'Identification :** Nettoyant de Flux Pour Cartes PC (Aérosol)**N° de Pièces Connexes :** 4140-400G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoyant de flux pour les composantes électroniques**Usage contre-indiqué :** Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

4140**(AÉROSOLS)****Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Aérosols inflammables	2	Danger	Flamme
Gaz sous pression	Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H223 : Aérosol inflammable
	H280 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Suite de section sur la page suivante

4140
(AÉROSOLS)
Continuation...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Intervention	Conseils de Prudence
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/Conseils de Prudence	Mention de Danger	Symboles
Dégraïsse la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

4140
(AÉROSOLS)
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
64-17-5	éthanol	65%
811-97-2	1,1,1,2-tetrafluoroéthane	30%
67-63-0	propan-2-ol ^{a)}	4%
141-78-6	acétate d'éthyle	1%

a) Aussi connu sous le nom isopropanol ou alcool isopropylique (IPA).

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX P305 + P351 + P338, P337 + P313

Symptômes Immédiat *rougeur, irritation, larmoiement, douleur*
Intervention Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical or consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU P302 + P353

Symptômes Immédiat *Faible toxicité—rougeur, peau sèche*
Intervention Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION P304 + P340

Symptômes Immédiat *Faible toxicité—faible étourdissement, faible somnolence, toux, maux de tête*
Intervention Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION P301 + P330, P331

Symptômes Immédiat *Faible toxicité—somnolence, étourdissement, trouble d'élocution, nausée, vomissement, maux de tête*
Intervention Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4140

(AÉROSOLS)

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**Moyens
d'extinctions**

En cas de feux : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

**Danger
Spécifiques**

Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

**Produits de
Combustion**

Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), des composés halogénés et de l'acide hydrofluorique (HF).

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**Protection
Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

**Précautions à
Prendre pour
l'Intervention**

Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.

**Précautions pour
l'Environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Méthode de
Confinement**

Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).

**Méthode de
Nettoyage**

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant ou essuyer avec des serviettes essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

**Méthode
d'Élimination**

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

4140**(AÉROSOLS)****Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Manutention

Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].

4140
(AÉROSOLS)
Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
éthanol	ACGIH	1 000 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	1 000 ppm	Non établi
	Canada BC	Non établi	1 000 ppm
	Canada ON	Non établi	1 000 ppm
	Canada QC	1 000 ppm	Non établi
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	MG Chemicals ^{a)}	1 000 ppm	Non établi
propan-2-ol	ACGIH	200 ppm (MPT)	400 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	200 ppm	400 ppm
	Canada BC	200 ppm	400 ppm
	Canada ON	200 ppm	400 ppm
	Canada QC	400 ppm	500 ppm
acétate d'éthyle	ACGIH	400 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	400 ppm	Non établi
	Canada BC	150 ppm	Non établi
	Canada ON	400 ppm	Non établi
	Canada QC	400 ppm	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins).

Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et les données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite recommandée par MG Chemicals selon les seuils internationaux les plus communs.

Paramètres de Contrôles
Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

4140

(AÉROSOLS)

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	<p>Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.</p> <p>RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.</p>
Protection de la Peau	<p>En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, ou d'autres gants chimiquement résistant.</p> <p>Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.</p>
Protection Respiratoire	<p>Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.</p> <p>Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.</p> <p>RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.</p>

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

4140
(AÉROSOLS)
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide en format aérosol	Limite Inférieure d'Inflammabilité	3%
Apparence	Incolore	Limite Supérieure d'Inflammabilité	18.5%
Odeur	Comme l'alcool	Pression de Vapeur @ 20 °C^{b)}	5.9 hPa [44 mg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	≥1.6 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.79
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Complètement miscible
Point Initial d'Ébullition	≥78 °C [≥174 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	13 °C [55 °F]	Température d'Auto-inflammation^{c)}	≥363 °C [≥685 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Inflammable	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) Valeur coupelle fermée

b) Valeur basée sur l'éthanol, qui est le constituant avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Flammes nues, étincelles, autres sources d'ignition et substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

4140

(AÉROSOLS)

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque une irritation sévère, de la douleur, du larmoiement, et de la rougeur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur et de la peau sèche.
Inhalation	Peut causer de l'étourdissement, de la somnolence, de la toux ou des maux de tête.
Ingestion	Provoque de la somnolence, l'étourdissement, des troubles d'élocution, de la nausée, du vomissement, et des maux de tête.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
éthanol	7 060 mg/kg Rat	Non disponible	124 700 mg/m ³ 4 h Rat
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
propan-2-ol	4 700 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	16 000 ppm 8 h Rat
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m ³ 2 h Mouse

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle provoquent une légère irritant cutanées selon des études Draize chez les lapins.
Lésions/irritation des yeux	L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.

Suite de section sur la page suivante

4140

(AÉROSOLS)

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Sauf pour l'éthanol, aucun ingrédient n'est répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.

Les preuves de cancérogénicité pour l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible.

Éthanol [No. CAS 64-17-5]

C.I.R.C Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme lorsque consommés comme boisson

ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme carcinogène lorsque consommés comme boisson

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Les preuves de toxicité pour la reproduction de l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible.

Par inhalation, aucuns effets sur la fertilité ou sur le développement ne sont observés pour des niveaux d'expositions de jusqu'à 16 000 ppm.

Éthanol [No. CAS 64-17-5]

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme toxique pour la reproduction lorsque consommés comme boisson.

Tératogénicité
(risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Une consommation excessive d'éthanol présente des risques pour le nouveau-né.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition à l'éthanol, le propane-2-ol et l'acétate d'éthyle peut affecter le système nerveux central et provoquer une somnolence, des étourdissements et des effets narcotiques.

Suite de section sur la page suivante

Page **11** of **16**

Date de Révision: 05 mars 2020 / Ver. 2.03

4140**(AÉROSOLS)****Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) et d'autres sources fiables.

L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 minimal de >100 mg/L.

- L'éthanol est biodégradable, avec un CL50 minimale >1 000 mg/L pour les poissons, les invertébrés, et les algues.
- Le propan-2-ol a un CL50 96 h minimale de 9 640 mg/L pour la tête-de-boule (Pimephales promelas); CE50 24 h de 5 102 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 24 h de >2 000 mg/L pour Desmodesmus subspicatus (algues vertes).
- L'acétate d'éthyle est biodégradable, avec un CL50 96 h minimale de \geq 220 mg/L pour la tête-de-boule (Pimephales promelas); CL50 48 h de 560 mg/L et CE50 24 h de 2 300 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 72 h 1 800 mg/L pour Selenastrum.

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Présumé comme étant biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 100% [791 g/L]

4140**(AÉROSOLS)****Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins
Quantité Limitée

**Voie Aérienne**

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 1 L ou moins
Quantité Limitée

Qté Net Max/Pqt =
30 kg brut



Numéro UN : UN1950
Appellation Réglementaire :
AÉROSOL, inflammable
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non

Suite de section sur la page suivante

4140

(AÉROSOLS)

Voie Maritime

Référent au Règlement IMDG.

Tailles de 1 L ou moins
Quantité Limitée



Numéro UN : UN1950
Appellation Réglementaire :
AÉROSOL, inflammable
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

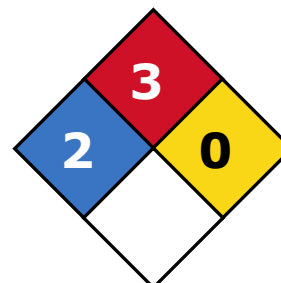
USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®



Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

Page **14** of **16**

Date de Révision: 05 mars 2020 / Ver. 2.03

4140**(AÉROSOLS)****CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient 7% d'isopropanol qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

Ce produit contient 1.5% d'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6), qui est assujettie sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5000 lb (2268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Bien que de l'éthanol est présent dans ce produit, l'avertissement de la Proposition 65 ne s'applique PAS car ce produit n'est pas d'une boisson alcoolisée.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	05 mars 2020
Annule et Remplace	29 mai 2017
Changement Effectué :	Changement des numéros de téléphones en cas d'urgence et révision générale.

Suite de section sur la page suivante

4140**(AÉROSOLS)****Références**

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.